

SOPRALOOP BÂTIMENT

Collecte, recyclage et revalorisation des déchets de chantier

Membranes d'étanchéité bitumineuse
Panneaux d'isolation en fibre de bois

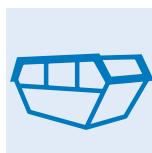




Good As New* :

revaloriser les déchets de chantier en nouvelles matières premières.

**Le secteur du bâtiment représente
à lui seul ¼ des déchets du BTP.**



46 millions de tonnes par an
(contre 30 millions de tonnes par an
pour les déchets ménagers)



L'équivalent de
52 ponts du Golden Gate
de San Francisco



49 %
démolition



38 %
rénovation



13 %
construction neuve



Sopraloop Bâtiment, c'est quoi ?



Sopraloop Bâtiment, c'est la solution **SOPREMA** qui **organise la collecte, le recyclage et la revalorisation de déchets** issus des chantiers pour leur donner une seconde vie.

L'objectif de **Sopraloop Bâtiment** : revaloriser ces déchets de chantier et les utiliser en matière première pour créer de nouveaux matériaux.



Le saviez-vous ?

Réglementation : qui doit gérer les déchets de chantier ?

Si un particulier décide de faire des travaux lui-même, il devra gérer les déchets de chantier. Dans le cas contraire, quand les travaux sont effectués par une entreprise, c'est celle-ci qui aura **la responsabilité** de leur gestion.

Selon la loi, le producteur de déchets de chantier est **responsable de leur collecte, leur stockage et leur traitement jusqu'à leur valorisation finale**. S'il fait appel à un tiers pour en assurer la gestion, il devra contrôler que celui-ci respecte bien la réglementation et qu'il dispose des autorisations préfectorales nécessaires dans certains cas (transport de déchets dangereux par exemple).

L'étanchéité et l'isolation, les poids lourds des déchets.



ÉTANCHÉITÉ

80 %

du marché de l'étanchéité des toitures est dominé par l'étanchéité bitumineuse.

80 000 tonnes

de déchets chaque année



ISOLATION

7 à 8 %

de chutes de panneaux d'isolation fibre de bois neufs en moyenne sur un chantier

Le recyclage des membranes d'étanchéité bitumineuse.

01 Tri des déchets sur chantier

Nous acceptons les déchets de membranes bitume :

- **Issus de chantiers neufs**
- **Issus de réfection**
- **Issus de déconstruction**

Important : tout non-respect du **cahier des charges** peut entraîner un refus de collecte ou une facturation supplémentaire.

Les outils à votre disposition



Le cahier des charges
Bitume

02 Conditionnement des déchets

Contenants autorisés :

- **Palette filmée (à privilégier)**
- **Big bags**

Avant toute collecte, il est obligatoire de vérifier la qualité de la matière en réalisant un Test HAP avec le Spray Pak Marker, détaillé dans le **tutoriel de collecte**.



Le tutoriel de collecte

03 Collecte

- **Demande d'enlèvements via le portail SOPREMA**
- **Sous 24h : Confirmation et envoi de la fiche de traçabilité avec QR code à apposer sur les contenants**
- **Organisation du transport par SOPREMA**

Conditions tarifaires de transport :

- Moins de 22 contenants : 450€ HT de participation
- 22 contenants ou plus : transport gratuit



Le portail SOPREMA

04 Recyclage et revalorisation

Selon l'état de la matière, les déchets de membranes sont ensuite recyclées :

En boucle fermée :

Dans notre usine de Val-de-Reuil via le procédé innovant **XLOOP** de revalorisation dans les membranes neuves.

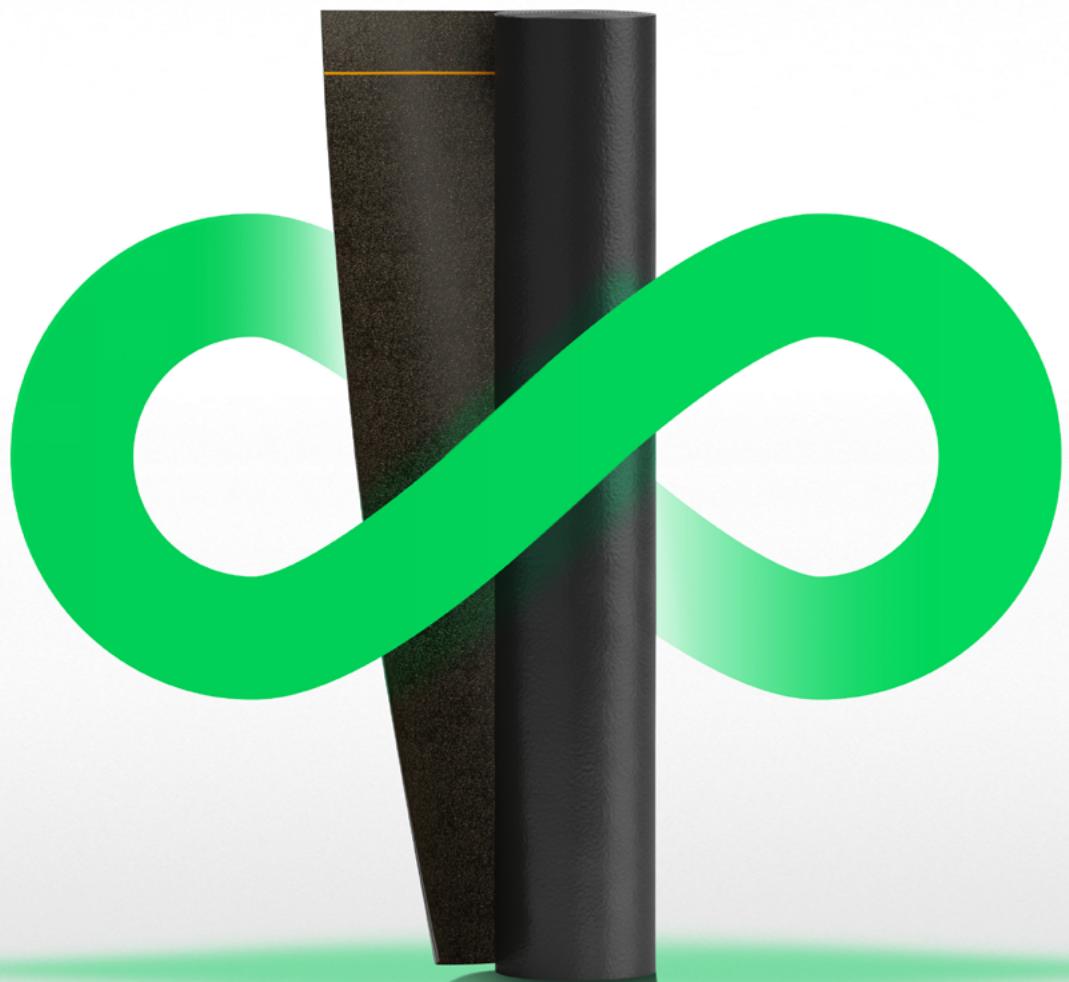


Grâce à la boucle fermée, de nouvelles membranes sont prêtes à l'emploi !

En boucle ouverte :

Les déchets sont recyclés à usage d'enrobés routiers ou de combustible pour l'industrie.

Elastovap Loop : un pare-vapeur fabriqué à partir de bitume recyclé



Fruit de l'innovation **SOPREMA**, **Elastovap Loop** transforme les **déchets de chantier** en un **pare-vapeur performant**. En associant exigence technique et responsabilité environnementale, cette solution ouvre la voie à une construction plus **durable** et **respectueuse de la planète**.

Le recyclage des chutes de panneaux en fibre de bois.

01 Tri des déchets sur chantier

Nous acceptons uniquement les déchets de fibre de bois :

- **Issus des découpes de panneaux rigides fabriqués par SOPREMA (PAVATEX)**

Important : tout non-respect du **cahier des charges** peut entraîner un refus de collecte ou une facturation supplémentaire.

Les outils à votre disposition



Le cahier des charges
Fibre de bois

02 Conditionnement des déchets

Contenants autorisés :

- **Palette filmée (à privilégier)**
- **Big bags**

Les palettes terminées devront être protégées par une **housse plastique** adaptée, maintenue en place (bande adhésive, agrafage sur palette) pour l'enlèvement et le transport. Tout déchet humide ou mouillé sera considéré comme non-conforme.



La housse plastique
(Ref 00298965)

03 Collecte

- **Demande d'enlèvements via le portail SOPREMA**
- **Sous 24h : Confirmation et envoi de la fiche de traçabilité avec QR code à apposer sur les contenants**
- **Organisation du transport par SOPREMA**

Conditions tarifaires de transport :

- Moins de 21 contenants : 450€ HT de participation
- 21 contenants ou plus : transport gratuit



Le portail SOPREMA

04 Recyclage et revalorisation

Les déchets de panneaux en fibre de bois sont ensuite recyclés dans notre usine **PAVAFRANCE** à **Golbey (88)**, pour être réintégrés dans la composition de nouveaux panneaux d'isolation.

LE RECYCLAGE DES PANNEAUX EN FIBRE DE BOIS

✓ Les bonnes pratiques



Découpes de panneaux rigides fabriqués par SOPREMA



Déchets propres et secs

✗ Les mauvaises pratiques



Panneaux non fabriqués par SOPREMA



Fibres et poussières



Aucune pièce extérieure (Fixation, emballage...)



Présence de moisissures ou de souillures



Traces d'enduit, de peinture, de plâtre ou de cailloux



Absence totale d'autres objets polluants (Bois, isolants, métaux etc...)



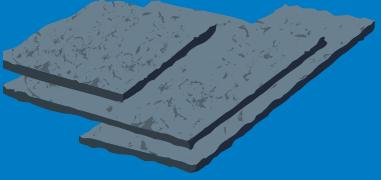
Découvrir comment trier les déchets en fibre de bois !



SOPREMA

Comparaison : Mise en DIB ou Sopraloop ?

DÉCHETS DE MEMBRANES BITUMINEUSES

Surface de 1 500 m ² à rénover Arrachage de membranes bicouches	
Volume approximatif de déchets générés	13 000 kg
Nombre de palettes de déchets	22
TYPE DE SOLUTION	MISE EN DIB
COÛTS	2 600 €
	
	0 €

DÉCHETS DE PANNEAUX D'ISOLATION EN FIBRE DE BOIS

Surface de 1 500 m ² à isoler Pose du Pavawall Smart 160 mm	
Volume approximatif de déchets générés (8 % de chutes)	2 200 kg
Nombre de palettes de déchets	7 à 8
TYPE DE SOLUTION	MISE EN DIB
COÛTS	850 € Mise en DIB : 440 € Transport : 410 €
	
	450 €

Les économies affichées sont une estimation moyenne à titre indicatif. Les résultats réels peuvent différer.



«Avec Sopraloop, on évite les coûts liés à la mise en DIB, soit entre 150 et 250€ par tonne de déchets. Pour un chantier de 1 200 m² comme ce fut notre cas, cela représente une économie significative»
Samuel SWIENTY, conducteur de travaux chez EBI.



Découvrez le retour d'expérience complet en vidéo en scannant le QR Code.



Depuis 1908, SOPREMA protège les espaces de vie et améliore le bien-être des individus grâce à des solutions durables et innovantes d'étanchéité, d'isolation, de végétalisation et d'insonorisation pour les bâtisseurs du domaine de la toiture, de l'enveloppe du bâtiment et du génie civil.

Le groupe SOPREMA à votre service

Une équipe dédiée pour répondre aux questions techniques et commerciales.



soprema.fr



Étanchéité Isolation Végétalisation Protection Insonorisation Solaire Gestion pluviales